

Communiqué de presse

Paris, le 3 mai 2011

Contact presse

Michel Loubry +33 (0)6 76 72 31 53

michel.loubry@plasticseurope.org

VOTE DE L'INTERDICTION DES PHTALATES PAR LES DEPUTES : LA FILIERE PLASTIQUE S'ALARME D'UNE INTERDICTION GENERALE ET INADAPTEE

Les députés viennent de voter, contre l'avis du gouvernement, la proposition de loi de M. Yvan Lachaud visant à interdire l'utilisation des phtalates, des parabènes et des alkylphénols. Il ne s'agit que d'une première étape : pour se poursuivre, le débat doit dorénavant être inscrit à l'ordre du jour du Sénat.

La filière plastique, qui n'est concernée que par l'interdiction des phtalates, regrette ce vote et considère que ce texte est fondé sur une interprétation abusive du principe de précaution, qu'il n'apporte pas d'amélioration en matière de sécurité sanitaire et qu'il soulève de très importantes difficultés de mise en œuvre.

Dans l'industrie plastique, les phtalates sont une large famille de substances utilisées comme additifs du polychlorure de vinyle (PVC). Seuls trois d'entre eux sont soumis à une procédure d'autorisation avant mise sur le marché selon le règlement européen REACH : le DEHP, le BBP et le DBP.

La proposition adoptée aujourd'hui par les députés vise à l'interdiction bien plus large de familles entières de substances, sans aucune distinction entre elles.

La filière plastique s'inquiète d'une interdiction dont le champ d'application ne correspond à aucune donnée scientifique et qui risque de priver les consommateurs de produits qui ont fait leurs preuves (gainages isolants pour fils et câbles électriques, bâches, tuyaux d'arrosage, poches à sang, gants de chirurgien, systèmes d'intubation, etc.), souvent en l'absence de substituts à performances équivalentes.

Enfin, cette proposition de loi se substitue complètement au règlement européen REACH mis en oeuvre depuis 2007 dont l'objectif est précisément d'améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement et de s'assurer que les substances extrêmement préoccupantes sont abandonnées ou remplacées par des alternatives.

En voulant se substituer au cadre européen existant et pertinent sur ces sujets complexes, la proposition de loi adoptée soulève plus de difficultés qu'elle n'apporte de solutions : elle est injustifiée scientifiquement, inapplicable en pratique et inappropriée juridiquement.

Par conséquent, la filière demande l'abandon de cette proposition de loi.



PlasticsEurope
Association of Plastics Manufacturers



PlasticsEurope représente les producteurs européens de matières plastiques et compte plus de 100 entreprises membres, soit plus de 90% des polymères produits dans les 27 états membres de l'UE ainsi qu'en Norvège, en Suisse, en Croatie et en Turquie. La filière européenne du plastique emploie plus de 1,6 million de personnes dans environ 50 000 entreprises (principalement des petites et moyennes entreprises dans le secteur de la transformation) et génère un chiffre d'affaires de 300 milliards d'euros par an.

La **Fédération de la Plasturgie** représente l'ensemble des plasturgistes en France et compte plus de 3 850 entreprises, soit 29 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 140 000 salariés. Constituée de grands groupes internationaux et de très nombreuses PME, la plasturgie est présente dans de nombreuses régions et représente 13% des effectifs des industries de biens intermédiaires. En volume, les marchés de la plasturgie sont composés à hauteur de 41% par l'emballage, de 19% par la construction, de 10% par l'automobile, de 6% par l'électrique et l'électronique et de 24 % par les autres produits.

ELIPSO représente les fabricants d'emballages plastiques et d'emballages souples en France et compte 130 membres ce qui constitue 75 à 90% de représentativité selon les secteurs constituant ces industries. Les industries de l'emballage plastique et de l'emballage souple en France emploient 40 000 collaborateurs dans 320 entreprises pour un chiffre d'affaires annuel de 7 milliards d'euros. Ces industries sont présentes dans tous les secteurs industriels et de la distribution (agro-alimentaire, beauté-santé, hygiène, entretien, chimie, produits industriels, bâtiment, transport et logistique).